

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 MARS 2018 A 18H30

Présents : Mmes Martine FILLOD, Annick CLABAUT, Patricia LIEBAUT.
MM. Claude REMY, Dominique DUPONT, Philippe SOVCIK, Denis DERREZ, Mathieu ANDRE, Florent MARCHAND.

Absent ayant donné pouvoir : M. Pierre GONZALEZ à M. Denis DERREZ.

Absents excusés : Mmes Brigitte BERTHAUT, Fabienne QUETIGNY et M. Charles-Henri FRANCOIS.

Monsieur Dominique DUPONT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de rajouter deux objets à l'ordre du jour :

✚ Demande de réfection chemin de Billard

✚ Modification du PLU de Fixin

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le rajout des points à l'ordre du jour.

I) Approbation du Conseil Municipal du 24 janvier 2018

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

II) Attribution des parcelles de vignes « Les Evocelles »

Rapporteur : Claude REMY, Maire.

Suite à la demande formulée par la commune auprès du syndicat viticole de Brochon, deux domaines sont intéressés pour l'établissement d'un bail sur les parcelles proposées : AM 63 pour la partie cultivable et AM 4 pour la partie non mise encore en culture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner au syndicat viticole le choix de répartir les deux parcelles concernées entre les deux prétendants qui se sont proposés.
- **CHARGE** à cette instance de nous donner rapidement les noms correspondants aux parcelles.
- **FIXE** le délai de réponse pour le 30 avril au plus tard.
- **S'ENGAGE** à passer un bail de 9 ans avec obligation de plantation dans un délai de 3 ans avec chacun des deux domaines prétendants suivant la réponse donnée par le syndicat viticole. Les exploitants ne sont pas autorisés à sous-louer la parcelle.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Délibération n° 9-2018

18h45 : Arrivée de Mme Brigitte BERTHAUT

III) Vente bien immobilier communal

Rapporteur : Claude REMY, Maire.

La maison située 4, rue du 8 mai à Brochon appartenant à la commune est proposée à la vente.

Actuellement occupée, cette mise en vente sera effective à réception du courrier du locataire mentionnant la date à laquelle il libérera les locaux.

Il est proposé de mettre en vente ce bâtiment au prix de 150 000 € net vendeur et de mandater une agence immobilière pour gérer cette vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

- **ACCEPTE** la mise en vente de la maison appartenant à la commune sise 4 rue du 8 mai après réception du courrier de vacance des lieux du locataire actuel

- **PROPOSE** un prix de 150 000 € net vendeur pour ce bien
- **MANDATE** une agence immobilière pour gérer la vente
- **AUTORISE** son Maire à en signer tous documents afférents

*Pour : 10 contre : 0 abstention : 1
Délibération n° 10-2018*

18h52 : Arrivée de Mme Quetigny Fabienne

IV) Vente bien mobilier communal

Rapporteur : Claude REMY, Maire

L'atelier municipal possède encore une remorque agricole qui ne sert plus depuis la vente du tracteur. Il est demandé au conseil municipal de la mettre en vente au prix de 1000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise en vente de la remorque agricole appartenant à la commune
- **FIXE** le prix de vente à 1000 €
- **AUTORISE** son Maire à en signer tous documents afférents

*Pour : 12 contre : 0 abstention : 0
Délibération n° 11-2018*

V) Vente parcelle AI 152

Rapporteur : Claude REMY, Maire.

Le conseil ayant déjà délibéré concernant la vente de la parcelle chemin de Saule est prié de valider cette vente à M. JORDAN David qui a fait une proposition à 39 500€, prix d'achat de ladite parcelle. Cette vente est subordonnée au passage en zone UE de celle-ci lors de la prochaine modification du PLU.

Le conseil municipal,

VU la délibération 21/2017 du 2 mai 2017,

après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la vente de la parcelle AI 152 à M. JORDAN David à condition que ladite parcelle passe en zone UE lors de la prochaine révision du PLU,
- **FIXE** le prix de vente à 39 500 €,
- **AUTORISE** son Maire à signer tous documents afférents.

*Pour : 12 contre : 0 abstention : 0
Délibération n° 12-2018*

VI) Mise en modification du PLU

Rapporteur : Claude REMY, Maire.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur la mise en modification du PLU suivant les points suivants :

- Passage de la zone 2AU en zone 1AU
- Passage de la zone 1AU en zone UE
- Recherche d'une zone 2AU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la mise modification du PLU,
- **DÉCIDE** de demander à différents prestataires l'établissement de devis,
- **AUTORISE** son Maire à signer tous documents afférents.

Pour : 12 contre : 0 abstention : 0
Délibération n° 13-2018

VII) Compte administratif 2017 et affectation des résultats

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Philippe SOVCIK, Adjoint en charge des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
REALISATIONS DE L'EXERCICE	391 670.63	430 026.29	164 414.53	170 105.34
REPORTS 2016		89 465.93	57 674.30	
TOTAUX	391 670.63	519 492.22	222 088.83	170 105.34
RESULTATS DE CLOTURE	127 821.59		- 51 983.49	
RESTES A REALISER			3060	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter sur 2018 la somme de

- **55 043.49€** au compte **1068** (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé
- **72 778.10€** au compte **002** (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté en 2018

3° Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter sur 2018 la somme de

- **51 983.49€** au compte **001** (investissement) : excédent d'investissement reporté

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote
Pour : 11 contre : 0 abstention : 0
Délibération n°14-2018

VIII) Compte de gestion 2017

Le conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le rapport du compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le compte de gestion du Receveur.

*Pour : 12 contre : 0 abstention : 0
Délibération n° 15-2018*

IX) Subventions aux associations

Il est demandé au conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2018.

Monsieur le Maire propose de ne pas changer le montant par rapport à l'année dernière (compte 6574) SOUS RESERVE DE FOURNIR LES DOCUMENTS DEMANDES avant la date butoir qui avait été fixée au 28/02/2018 (RIB - compte rendu AG – compte année 2017 et compte généraux - bilan financier - attestation d'assurance et effectuer au moins une animation sur la commune dans l'année) :

ASSOCIATION	SUBVENTION
ALLEGRIA	400
Amicale de Pétanque Brochon/Fixin	400
Association de badminton	400
BSD	400
Comité de Jumelage	400
Comité des fêtes	400
FNACA	400
Foyer de l'Amitié	400
Les amis du château	400
Saint Symphorien de Brochon	400
Saint-Vincent	400
Total : 4 400€	

*Pour : 10 contre : 0 abstention : 2
Délibération n° 16-2018*

X) Réfection chemin de Billard

Rapporteur : Claude REMY, Maire

M. LIVERA Damien, viticulteur, demande s'il est possible qu'il procède lui-même à la remise en état du chemin de Billard (chemin communal).

Sur ce type de chemin la commune n'a pas d'obligation d'entretien, mais peut autoriser un riverain à effectuer lui-même cet entretien.

C'est pourquoi il est demandé au conseil municipal d'autoriser ou non M. LIVERA Damien, riverain de ce chemin, d'effectuer l'entretien de celui-ci.

Cela ne péjore pas la possibilité d'emprunter ce chemin une fois qu'il sera rénové par toute personne qui le désire et ce chemin restera dans le domaine communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. LIVERA Damien à procéder lui-même à la remise en état du chemin de Billard

*Pour : 12 contre : 0 abstention : 0
Délibération n° 17-2018*

XI) Modification du PLU de Fixin

Le PLU de Fixin (modification et mise en compatibilité) a été approuvé et est donc devenu opposable à compter du 14/03/2018. Il est consultable en mairie.

XII) Remerciements

- La Banque Alimentaire de Bourgogne remercie la commune pour l'attribution de subvention
- La famille VENITUCCI remercie la commune pour ses attentions lors du décès de M. VENITUCCI Vincent
- L'équipe du projet GAME OF LIEG'ARTS remercie le conseil pour sa contribution financière à la semaine des Arts Vivants

XIII) Commissions

M. Dominique DUPONT 1^{er} Adjoint :

- La directrice de l'Académie a donné un avis favorable aux changements des rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019 sur les horaires suivants : 8h40-12h ; 13h30-16h10.
- La première réunion pour le service commun se déroulera vendredi 23/03/2018.
- Lundi 19 mars 2018 a eu lieu l'anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie. Des insignes ont été remis en présence de la gendarmerie et une plaque commémorative a été posée sur le monument aux morts.
- Une vente des anciens pupitres au profit de la coopérative scolaire sera bientôt programmée.
- La sortie football avec les jeunes de Brochon s'est bien déroulée ; l'initiative est à renouveler.
- L'organisation du centenaire du 11 novembre est en cours avec projet de plantation d'un arbre au monument aux morts. La réflexion est menée quant à organiser une cérémonie commune à Gevrey-Chambertin.

M. Philippe SOVCIK 2^{ème} Adjoint :

- La Commission Chemins et Bois va faire établir un devis pour réfectionner le chemin blanc. Il est estimé à 60 000 € à partager entre les communes de Brochon, Fixin et Gevrey-Chambertin.
- Un entretien a eu lieu avec un agent de l'ONF concernant l'état d'assiette cette année pour les bois. Un passage par la carrière a été proposé pour débarder le fond de la Combe ainsi qu'un recours à l'usage de chevaux.

- Réunion Commission déchets : la collecte des déchets étant gérée différemment au sein des communes de la communauté de communes, un service égal pour une harmonisation financière a été évoqué.
- Commission environnement :
 - il a été proposé d'aménager l'ancienne déchetterie après vérification de pollution du site et de procéder au débroussaillage par les habitants de Brochon.
 - Le verger conservatoire va être aménagé, notamment avec des panneaux signalétiques expliquant la biodiversité. Un appel à la récolte sera effectué.
 - Le réaménagement des trottoirs rue Charles de Gaulle sera revu mais pas dans l'immédiat.
 - Un contrôle des règles phytosanitaires des vignes qui longent le lycée va être effectué.

Mme Martine FILLOD 3^{ème} Adjointe :

- Commission fleurissement : les jardinières ont été peintes et sont prêtes à être installées à la place prévue pour les massifs.
- Un devis d'environ 5 000 € a été établi pour aménager le verger conservatoire de l'entrée jusqu'à l'arbre de sortie.

Mme Annick CLABAUT 4^{ème} Adjointe :

- Le carnaval n'ayant pas eu de succès cette année, seuls trois enfants étaient présents, il est proposé de ne pas le renouveler l'année prochaine mais de participer à la place au carnaval de l'école.
- Proposition de pièce de théâtre de la troupe du Théâtre du Claquin le 26/05/2018 au caveau.
- La chasse aux œufs de Pâques est prévue le 31/03/2018.

Fin de la séance du conseil municipal à 20h20.

Prochain conseil municipal le 4 avril 2018 à 18h30

<i>Dominique DUPONT</i>	<i>Philippe SOVCIK</i>	<i>Martine FILLOD</i>
<i>Annick CLABAUT</i>	<i>Patricia LIEBAUT</i>	<i>Fabienne QUETIGNY</i>
<i>Brigitte BERTHAUT</i>	<i>Denis DERREZ</i>	<i>Mathieu ANDRE</i>
<i>Florent MARCHAND</i>	<i>Absent excusé</i> <i>Charles-Henri FRANCOIS</i>	<i>Absent ayant donné pouvoir</i> <i>Pierre GONZALEZ</i>
	<i>Claude REMY</i>	